

Concept de sécurité pour l'ouverture de la piscine dans le contexte de la pandémie Covid19

Informations générales

Ce concept de sécurité est basé sur le „DGfDB Pandemieplan Bäder“ (DGfDB plan pandémique des piscines) du groupement allemand des piscines publiques), de la Loi du 17.07.2020, dernière mise à jour du 09 janvier 2021, « portant introduction de certaines mesures de lutte contre la pandémie Covid-19 », ainsi que la circulaire « réanimation Covid-19 du CGDIS du 25.03.2020.

"Les piscines sont un espace public... . Ils se distinguent de ces institutions par les eaux de baignade et de natation. Selon les résultats actuellement disponibles, le chlore tuerait les virus en toute sécurité. Il n'y a donc pas plus de risque d'infection dans les piscines que dans d'autres établissements. La déclaration du « Umweltbundesamt » (Office fédéral de l'environnement de la République fédérale d'Allemagne) du 12 mars 2020 s'applique ici.

À partir du 01 février 2021 la piscine et l'espace wellness seront réouverts au public.

Comme les bâtiments n'ont généralement pas été construits pour fonctionner dans le contexte d'une pandémie, l'exploitant ne peut garantir un risque absolu d'infection par des mesures organisationnelles et techniques. Dans certains cas, il peut arriver que les clients doivent se protéger en agissant sous leur propre responsabilité.

Le concept de sécurité est divisé en 3 chapitres :

- Mesures de sécurité concernant les clients
- Mesures de sécurité concernant le personnel
- Mesures techniques de sécurité des bâtiments

Mesures de sécurité concernant les clients

En prenant en considération les modifications du 29.10.2020 de la loi du 17.07.2020 « portant introduction de certaines mesures de lutte contre la pandémie Covid-19 », le nombre maximum d'utilisateurs simultanés à l'intérieur de la piscine est de 12 personnes et pour l'espace Wellness 16 personnes.

Afin de respecter le nombre maximum d'utilisateurs, les visiteurs sont priés de réserver leurs places en avance par téléphone.

Uniquement le tarif pour 2 ½ heures est vendu pour la piscine et pour le sauna.

Toutes les informations qui ne peuvent être communiqués au moyen de pictogrammes sont généralement affichées en deux langues, en français et allemand.

Comme il nous est impossible de contrôler quelles personnes vivent ensemble dans un ménage, nous nous appuyons sur la responsabilité personnelle des clients.

- Zone d'entrée / zone de caisse

L'entrée est uniquement autorisée aux visiteurs ayant réservés en avance par téléphone.

Dans la file d'attente devant l'entrée, ainsi que dans la zone d'entrée, le port d'un masque de protection recouvrant le nez et la bouche est obligatoire.

Les instructions appropriées sont affichées de manière répétée au moyen de pictogrammes.

Une seule personne respectivement un groupe de personnes vivant dans un même ménage peuvent se trouver directement devant la caisse.

Un avis correspondant sera affiché devant la porte d'entrée.

En outre, une référence aux règles de conduite générales de Covid-19 concernant la réglementation des distances ainsi que les étiquettes de toux et d'éternuement sera affichée.

La caisse est équipée d'une protection contre les crachats en plexiglas.

La caisse est désinfectée plusieurs fois par jour.

Les moyens de paiement par carte bancaire sont privilégiés.

Dans la mesure où les conditions météorologiques le permettent, les portes d'entrée restent ouvertes afin que tous les clients n'aient pas à les toucher.

Un distributeur de désinfectant est installé entre la porte d'entrée et la caisse, avec un panneau indiquant que chaque client doit se désinfecter les mains.

Dans les éventuelles files d'attente, une distance de sécurité de 2 mètres doit être maintenue. Des marquages visuels appropriés sont placés sur le sol.

Tous les meubles de repos et d'attente seront retirés de la zone d'entrée.

La vente d'articles de bain sera exclusivement assurée par la caissière et **non plus** en libre-service. Ici la règle sera appliquée : un article touché par un client doit être acheté.

- Vestiaires

Dans les vestiaires le port d'un masque de protection recouvrant le nez et la bouche est obligatoire.

Le flux des mouvements des clients dans les vestiaires est contrôlé par des flèches marquées au sol.

Des marquages supplémentaires sur le sol indiquent que la distance minimale de 2 mètres doit être respectée.

Les cabines individuelles peuvent être utilisées sans restriction par une personne ou un groupe de personnes vivant ensemble dans le même ménage, comme il n'y a pas de risque particulier d'infection.

Les cabines collectives restent fermées.

Les cabines sont désinfectées plusieurs fois par jour.

Nous ne considérons pas qu'une réduction des casiers des vestiaires soit pertinente vue que la responsabilité personnelle des clients doit être assumée en ce qui concerne le maintien de la distance minimale requise de 2 mètres.

Un employé vérifie dans cette zone que la distance minimale requise de 2 mètres est respectée et, le cas échéant, réprimande les clients qui contreviennent à cette exigence.

Les surfaces ainsi que l'intérieur des vestiaires sont désinfectés plusieurs fois par jour.

- Douches

Dans la zone rétrécie entre les vestiaires et les casiers, des marquages au sol indiquent que la distance minimale de 2 mètres doit être respectée.

Un employé vérifie dans cette zone que la distance minimale requise de 2 mètres est respectée et, le cas échéant, réprimande les clients qui y contreviennent.

Les zones de douche pour les dames et les messieurs sont identiques et se composent chacune de 2 cabines de douche individuelles et d'une salle de douche collective avec 4 douches.

Les cabines de douche individuelles peuvent être utilisées sans restriction.

Dans la salle de douche collective, les deux douches intérieures sont mises hors service, de sorte que seules les deux douches extérieures sont fonctionnelles, laissant une distance de 3 mètres entre les utilisateurs.

Il en résulte une utilisation simultanée maximale de 4 clients dans chaque zone de douche pour dames et messieurs.

Cette limite maximale d'utilisation simultanée est affichée dans la zone d'entrée de chaque zone de douche.

Dans les éventuelles files d'attente, il faut généralement respecter une distance de sécurité de 2 mètres. Des marquages visuels correspondants sont placés sur le sol.

Une signalisation bilingue correspondante informe les clients.

- Salle de natation

Un distributeur de désinfectant est installé dans la zone d'entrée du hall de la piscine, muni d'un panneau indiquant que chaque client doit se désinfecter les mains.

La durée maximale est fixée à 2,5 heures.

Le bassin est divisé en 4 couloirs de natation.

Chaque couloir peut être utilisé par maximum 3 personnes simultanées.

Une distance minimale de 2 mètres doit être maintenue dans le bassin principal entre les nageurs qui n'appartiennent pas au même ménage.

Les petits bassins restent fermés.

Le Whirlpool reste fermé.

Un périmètre de piscine de 2 mètres de large est marqué au sol pour éviter les rencontres rapprochées. Des marquages supplémentaires seront placés ici pour vous rappeler la distance minimale requise de 2 mètres. Des marquages au sol sous forme de flèches indiqueront la direction de marche obligatoire.

Il est interdit de s'asseoir dans l'espace piscine.

- Toboggans

Les toboggans restent fermés.

- Espace extérieur

L'espace extérieur reste fermé.

- Sauna

La zone sauna est ouverte à partir du 1^{er} février 2021.

La salle fitness restera fermée jusqu'à nouvel ordre.

Le nombre d'utilisation simultanée maximal dans la zone sauna est limité à 24 personnes.

La durée maximale est fixée à 2,5 heures.

On ne vend pas d'abonnement et il n'y a pas d'Aufguss jusqu'à nouvel ordre.

Pour les clients de l'espace Wellness, l'accès à la piscine est interdit.

Afin de respecter la distance minimale requise de 2 mètres, une présence maximale de clients dans les différents saunas est fixée comme suite :

- Hammam : 2 personnes, respectivement 1 groupe de personnes vivant dans un ménage n'importe le nombre de personnes.
 - ValoSauna: 2 personnes, respectivement 1 groupe de personnes vivant dans un ménage n'importe le nombre de personnes.
 - RuusuSauna : 2 personnes, respectivement 1 groupe de personnes vivant dans un ménage n'importe le nombre de personnes.
 - KeloSauna: 4 personnes, respectivement 2 groupes de personnes vivant dans un ménage n'importe le nombre de personnes.
 - VoluttaSauna : 4 personnes, respectivement 4 groupes de personnes vivant dans un ménage n'importe le nombre de personnes, néanmoins la distance de sécurité de 2 mètres par rapport aux membres de l'autre groupe doit être respectée.
 - Salle de relaxation intérieur : 4 personnes, respectivement 2 groupes de personnes vivant dans un ménage n'importe le nombre de personnes, néanmoins la distance de sécurité de 2 mètres par rapport aux membres de l'autre groupe doit être respectée.
- Dans la salle de repos le port du masque est obligatoire !

- Salle de relaxation en bois : 6 personnes, respectivement 3 groupes de personnes vivant dans un ménage n'importe le nombre de personnes, néanmoins la distance de sécurité de 2 mètres par rapport aux membres de l'autre groupe doit être respectée.
 - Dans la salle de repos le port du masque est obligatoire !
- Bain pieds : 1 personne, respectivement 1 groupe de personnes vivant dans un ménage n'importe le nombre de personnes

Dans le cadre de la pandémie Covid-19 le personnel du sauna est chargé de vérifier le respect de la distance minimale de 2 mètres requise aux vestiaires, dans les douches, à l'extérieur, dans les salles de relaxation, aux saunas comme le respect de toutes autres consignes. Le personnel du sauna est autorisé de donner des instructions aux clients qui ne respectent pas les directives et même de leur interdire l'accès à l'espace Wellness.

Un distributeur de désinfectant est installé à l'entrée de la zone Sauna, avec un panneau indiquant que chaque client doit se désinfecter les mains.

Dans les salles de repos, les vestiaires, les couloirs ainsi que dans l'espace extérieur le port du masque est obligatoire en permanence.

Des marquages supplémentaires aux murs indiquent que la distance minimale de 2 mètres doit être respectée.

L'obligation de porter un masque de protection recouvrant le nez et la bouche est désormais levée, car elle n'est pas nécessaire aux saunas.

Nous ne considérons pas qu'une réduction des casiers des vestiaires soit pertinente vue que la responsabilité personnelle des clients doit être assumée en ce qui concerne le maintien de la distance minimale requise de 2 mètres.

Un employé vérifie dans cette zone que la distance minimale requise de 2 mètres est respectée et, le cas échéant, réprimande les clients qui contreviennent à cette exigence.

Les surfaces ainsi que l'intérieur des casiers sont désinfectés plusieurs fois par jour.



Redange, le 29 janvier 2021

Les cabines de douche individuelles peuvent être utilisées sans restriction comme la distance de 2 mètres envers d'autres clients est garantie.

Un distributeur de désinfectant est installé au seuil de la zone extérieure, muni d'un panneau indiquant que chaque client doit se désinfecter les mains.

Des paires de chaises longues seront installées, chacune dans une parcelle de 3 x 3 mètres marquée au sol. Une seule personne ou un seul groupe de personnes vivant ensemble dans le même ménage peut séjourner dans une telle parcelle.

Il est interdit de s'asseoir ou de s'allonger en dehors de ces parcelles.

Le bassin de passage ne peut être utilisé par une seule personne, respectivement par un groupe de personnes vivant ensemble dans un ménage.

Le bar du sauna est fermé, un distributeur automatique avec des snacks et des boissons est à disposition des clients.

Afin de garantir un maximum d'hygiène, les sols et surfaces d'appui sont régulièrement désinfectés pendant les heures d'ouverture. En cas de nettoyage d'un des saunas, les clients en seront avertis une 10ème de minutes en avance et le sauna concerné sera fermé pendant environ un quart d'heure.

- Bistro

Le bistro reste fermé, en dehors des vacances scolaires un Take Out est cependant organisé le temps de midi du lundi au vendredi de 11h00 – 14h00.

Syndicat Intercommunal
Réidener Schwemm
Secretariat
1, Rue de Niederpallen
L-8506 REDANGE

Tel : (+352)23 62 00 32 1

Fax : (+352)26 62 16 48

Mesures de sécurité concernant le personnel

Généralités

Tous les employés sont instruits des règlements spécifiques et des tâches spéciales conformément à leurs tâches dans le cadre de ces mesures de sécurité.

Tous les employés portent des masques de protection recouvrant le nez et la bouche pendant le travail.

Les masques de protection recouvrant le nez et la bouche doivent être changés s'ils sont souillés ou humides, et au plus tard au bout de 8 heures.

Avant le début de leur travail, tous les salariés changent leurs vêtements de dessus pour des vêtements utilisés exclusivement pour le travail.

En général, une distance de sécurité de 2 mètres entre les employés doit être maintenue.

Les vestiaires peuvent être utilisés par un maximum de 4 employés en même temps, de sorte que la distance de sécurité requise de 2 mètres puisse être maintenue en permanence.

Les employés prennent leurs pauses à des moments différents, de sorte que, d'une part, le fonctionnement est garanti et que, d'autre part, la distance minimale requise de 2 mètres dans la zone du personnel peut être maintenue à tout moment.

Les employés prennent leurs repas dans l'espace personnel, une personne par table. Une distance minimale de 2 mètres doit être respectée entre les tables. Après le repas, les tables et tous les ustensiles utilisés doivent être désinfectés.

Avant de commencer le travail et avant et après les pauses, tous les employés sont tenus de se laver ou de se désinfecter les mains.

Employés spécialisés et maîtres-nageurs pour les piscines

En particulier dans le contexte de la pandémie Covid-19, les employés spécialisés et maîtres-nageurs des piscines sont chargés de superviser le respect de la distance minimale requise de 2 mètres dans les zones des vestiaires, des cabines et des casiers, des douches, de la salle de la piscine, de la zone des toboggans, de la zone extérieure et de la piscine, ainsi que le respect de toutes les autres exigences.

Les dispositions suivantes s'appliquent à toute intervention de sauvetage et de réanimation :

Les interventions de sauvetage dans l'eau ne nécessitent aucune mesure de protection particulière, car les virus sont tués en toute sécurité par le chlore.

Pour les interventions de sauvetage et de réanimation en dehors de l'eau, un masque de protection FFP2, des lunettes de protection et des gants doivent être portés.

La réanimation bouche à bouche et la réanimation par masque de sac doivent être évitées. Il faut plutôt mettre un masque à oxygène de 15L/min. (Voir la brochure CGDIS réanimation Covid-19 du 25.03.2020).

Après chaque intervention de sauvetage et de réanimation, le masque et les gants doivent être éliminés et tout le matériel nécessité doit être désinfecté.

Le personnel concerné doit prendre une douche et changer de vêtements immédiatement après l'intervention.

Personnel de nettoyage

Le personnel de nettoyage recevra des instructions sur les horaires quotidiens renforcés de nettoyage et de désinfection spécifiques au Covid-19.

Seuls des désinfectants virucides doivent être utilisés. (le cas échéant s'informer auprès du fournisseur si nécessaire)

Le personnel de nettoyage doit toujours porter des gants.

Personnel de caisse

Le personnel surveille que le nombre maximum d'utilisateurs simultanés ne soit pas dépassé, à savoir 12 visiteurs pour la piscine et 24 visiteurs pour l'espace sauna.

L'entrée est uniquement autorisée aux visiteurs ayant réservés en avance par téléphone.

Lors des heures d'ouverture le personnel fait la réception des inscriptions par voie téléphonique.

En dehors des heures d'ouverture, le secrétariat de la direction est responsable pour les inscriptions par voie téléphonique.

Le personnel de caisse est protégé par une protection en plexiglas contre les crachats.

Le personnel de caisse doit porter des gants lorsqu'il manipule de l'argent liquide.

La vente d'articles de bain sera exclusivement assurée par le personnel de caisse et non plus en libre-service. Ici la règle sera appliquée : un article touché par un client doit être acheté.

Le personnel de la caisse doit veiller à ce que la distance minimale entre les clients qui attendent dans la zone d'entrée et devant celle-ci soit respectée.

Le personnel de caisse doit s'assurer que le nombre total de clients qui est limité à 100 personnes pour la piscine et 20 personnes pour le wellness pouvant être acceptés en même temps est respecté en comptant le nombre d'entrées et de sorties, et doit refuser les autres clients.

Le personnel de caisse doit suivre les instructions des employés spécialisés, maîtres-nageurs et maîtres-saunas de refuser, le cas échéant, l'accès à des visiteurs supplémentaires, si un nombre maximal de visiteurs est atteint, ne permettant plus le maintien de la distance requise de 2 mètres.

Bistro

Le personnel de cuisine travaille exclusivement dans la cuisine, tandis que le personnel de service travaille exclusivement dans le service.

Il y aura seulement un Take Out le temps de midi du lundi au vendredi de 11h00 – 14h00.

Le personnel de service doit se laver ou se désinfecter les mains après chaque manipulation d'argent liquide.

Personnel sauna

En particulier dans le contexte de la pandémie Covid-19, le personnel du sauna est chargé de superviser le respect de la distance minimale requise de 2 mètres dans les zones des vestiaires, des cabines et des casiers, des douches, de la zone extérieure, des salles de relaxation et des saunas, ainsi que le respect de toutes les autres exigences.

Les dispositions suivantes s'appliquent à toute intervention de sauvetage et de réanimation :

Pour les interventions de sauvetage et de réanimation en dehors de l'eau, un masque de protection FFP2, des lunettes de protection et des gants doivent être portés.

La réanimation bouche à bouche et la réanimation par masque de sac doivent être évitées. Il faut mettre un masque à oxygène de 15L/min. (Voir la brochure CGDIS réanimation Covid-19 du 25.03.2020).

Après chaque intervention de sauvetage et de réanimation, le masque et les gants doivent être éliminés et tout le matériel nécessité doit être désinfecté.

Le personnel concerné doit prendre une douche et changer de vêtements immédiatement après l'intervention.

Mesures structurelles

Marquages au sol pour délimiter les différentes zones, contrôler le flux des mouvements et rappeler aux gens de garder une distance minimale de 2 mètres.

Placement de panneaux dans les différentes zones pour indiquer les règlements généraux et spécifiques du Covid-19 en deux langues (français et allemand) et au moyen de pictogrammes.

Installation de distributeurs de désinfectant pour les mains dans les entrées et dans tous les passages entre les différentes zones, avec des panneaux indiquant que chaque client doit se désinfecter les mains.

Conversion du système de ventilation en air extérieur à 100%.

Augmenter la teneur en chlore à une valeur comprise entre 0,6 et 1 mg/litre.

Ouverture de toutes les portes aux entrées et entre les zones afin que les clients ne doivent pas toucher les portes.

Ouverture régulière de toutes les fenêtres pour permettre un échange d'air supplémentaire.

Disposition finale

Ces règles de sécurité sont valables pour une période illimitée et devront être révisées et adaptées en fonction de l'évolution de la pandémie de Covid-19, de l'évolution de la législation et des directives internationales et nationales ainsi que de l'expérience acquise d'ici là.

Nico KRAUS

Secrétaire

Patrick WAMPACH

Président